



Discipline Voltige

Directives Voltige

1. Concept d'indemnisation pour la participation aux manifestations internationales obligatoires et aux championnats

1.1 Indemnisation des frais de participation aux manifestations internationales obligatoires

Swiss Equestrian verse aux athlètes autorisés à participer selon le règlement de la FEI un forfait par saison pour la participation à deux concours internationaux obligatoires à l'étranger :

Cadre Elite individuel	CHF 100.-
Cadre Elite Pas-de-Deux	CHF 200.-
Cadre Elite groupe	CHF 600.-

Les athlètes organisent et financent en principe eux-mêmes leurs voyages vers les manifestations. Le choix du moyen de transport est libre.

Les autres frais supplémentaires (boîtes pour le matériel, électricité, litière, etc.) sont à la charge des athlètes. Si des athlètes changent de cadre en cours d'année, les départs qu'ils ont pris jusqu'à présent sont pris en compte.

1.2 Ferry

Si un ferry doit être utilisé, les frais sont à la charge des athlètes.

1.3 Avion

Si un avion doit être utilisé, les frais sont à la charge des athlètes.

1.4 Carnet ATA

Les frais de carnet ATA sont à la charge des athlètes.

1.5 Dédouanement

Si la présence d'un·e représentant·e de l'agence des douanes ou d'un·e vétérinaire est requise lors du passage de la frontière, les frais éventuels sont à la charge des athlètes.

1.6 Examens sanguins / Vaccinations

S'il existe des prescriptions légales qui rendent nécessaires des examens vétérinaires et/ou sanguins particuliers lors d'une expédition, les frais éventuels sont à la charge des athlètes.

1.7 Vétérinaire

Les traitements vétérinaires avant, pendant et après les concours sont à la charge des athlètes.

Si un-e vétérinaire suisse officiel-le accompagne la délégation, seuls les médicaments administrés sont à payer directement par les athlètes au ou à la vétérinaire.

Le certificat vétérinaire/officiel pour la douane est à la charge des athlètes, de même que tous les autres frais y étant liés.

1.8 Maréchal-ferrant / Maréchale-ferrante

La maréchalerie avant, pendant et après les manifestations est à la charge des athlètes.

1.9 Hébergement intermédiaire

Si des hébergements intermédiaires doivent être organisés, les frais sont à la charge des athlètes.

1.10 Engagements

Les inscriptions sont effectuées via Swiss Equestrian.

Il incombe au ou à la chef-fe d'équipe de s'assurer que les frais d'inscription sont payés dans les délais - conformément à l'avant-programme ou directement sur place.

1.11 Prix en espèces

Les prix en espèces appartiennent aux athlètes. Les éventuelles déductions fiscales, etc. sont à la charge des athlètes et sont en général directement déduites.

1.12 Assurance

Swiss Equestrian ne conclut pas d'assurance pour les chevaux et/ou les transports. Les athlètes et les propriétaires sont responsables de l'assurance de leurs chevaux.

1.13 Hébergement lors de la manifestation

Les athlètes sont responsables de la réservation de leur hôtel/logement.

Si plusieurs athlètes suisses participent à un concours, le ou la chef-fe d'équipe peut effectuer des réservations pour l'ensemble de l'équipe, les frais étant à la charge des athlètes.

1.14 Indemnisation des Officiels

L'indemnisation des accompagnateur-ric-e-s (chef-fe d'équipe, membres du comité technique) est régie par le « Règlement des indemnités pour les Officiels de Swiss Equestrian » ou par le « Règlement relatif au remboursement des frais des Officiels de Swiss Equestrian ».

1.15 Divers

Le ou la chef-fe d'équipe établit les décomptes pour les athlètes sur le formulaire de frais Swiss Equestrian immédiatement après la fin du concours.

Aucune participation aux frais et aucune indemnité ne sont versées pour la participation à toutes les autres manifestations internationales.

Les frais résultant de modifications ultérieures par la faute des athlètes (No-Shows/Late Withdrawals) restent à leur charge.

1.16 Championnats

Pour les participations aux championnats (CM, CE, CEF), Swiss Equestrian prend en charge les frais de l'examen vétérinaire obligatoire avant la sélection.

De plus, pour les championnats internationaux, les frais d'inscription sont directement payés par Swiss Equestrian. De même, Swiss Equestrian réserve des logements/hôtels pour l'ensemble de l'équipe et prend en charge les frais de logement/d'hôtel des athlètes si le lieu de la compétition se trouve à plus d'une heure de route de leur domicile. Entre 1h et 30 minutes de trajet, la moitié des frais est prise en charge, en dessous, aucun frais d'hébergement n'est pris en charge.

Pour les grooms, les frais de logement officiel de l'organisateur sont pris en charge, mais pas les chambres d'hôtel supplémentaires.

Une indemnité pour frais de voyage lors des championnats est discutée en fonction de la situation budgétaire.

2. Entraînements

2.1 Entraînements de Swiss Equestrian

La participation aux entraînements officiels de Swiss Equestrian est obligatoire pour les membres du cadre (cadre Elite et cadre Perspective). La participation à un éventuel rassemblement juste avant un championnat international est également obligatoire. L'accompagnement à ces entraînements par les entraîneur·euse·s privés est souhaité.

Sans la participation à ces entraînements ou au rassemblement, il n'est pas possible d'être membre du cadre. Sans appartenance au cadre (une admission en cours sur la base de résultats en cours d'année est également possible), il n'est pas possible de participer à un championnat international..

Les entraînements sont annoncés au moins deux mois à l'avance.

2.2 Indemnités pour les entraînements de cadres

Les indemnités des Officiels (responsables des cadres, membres du comité technique) sont régies par le « Règlement des indemnités pour les Officiels de Swiss Equestrian » ou par le « Règlement relatif au remboursement des frais des Officiels de Swiss Equestrian ».

Les taux d'indemnisation suivants s'appliquent aux entraîneur·euse·s et aux enseignant·e·s externes, ainsi qu'à la location :

- | | | |
|---|-------------------------------------|------------------------|
| • Frais de déplacement : | max. par km | CHF 0.70 |
| • Entraîneur·euse·s niveau 1:
(entraîneur·euse·s nationaux & Voulters avec
certificat de performance particulier) | par ½ journée max.
par jour max. | CHF 125.-
CHF 250.- |
| • Entraîneur·euse·s niveau 2 :
(Entraîneur·euse·s internationaux & nat.,
Entraîneur·euse·s avec certificat de capacité particulier) | par ½ journée max.
par jour max. | CHF 250.-
CHF 500.- |
| • Location du manège ou de la salle de gymnastique : | forfait/jour max. | CHF 300.- |
| • Location Movie (simulateur, transport inclus) : | forfait/jour max. | CHF 200.- |
| • Transport de cheval d'arçon : | aller-retour max. | CHF 100.- |

(Dans la mesure du possible, les entraînements doivent avoir lieu sur des installations de la NASAK !)

3. Equipement

3.1 Couvertures pour chevaux et bonnet

Pour la participation aux championnats internationaux, les athlètes reçoivent une couverture en filet, une couverture séchante et deux bonnets. Ces accessoires peuvent ensuite être utilisés lors de tous les concours et restent en possession des montures.

3.2 Equipement de loisir

Les athlètes du cadre sont équipés de la tenue de Swiss Equestrian.

Si ces directives selon l'art. 3.1 de la Convention des cadres ne sont pas respectées, des sanctions peuvent être prises selon les art. 6.4 et 6.5 de cette même convention.

Ces directives ont été approuvées au 01.02.2024 par le Comité technique Voltige.